

**Communiqué de presse**

Berne, le 25 avril 2017

**Pas de nouvelles réglementations du marché du travail**

**Le meilleur garant d'un faible taux de chômage est un marché du travail souple et libéral. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les travailleurs âgés. De nouvelles réglementations telles qu'une protection contre le licenciement pour les plus de 50 ans ou une interdiction légale de mentionner des indications d'âge dans les offres d'emploi leur seraient nuisibles. Plutôt que sur des réglementations contre-productives, l'usam, à l'occasion de la 3<sup>e</sup> conférence nationale sur le thème des travailleurs âgés, mise sur des mesures leur permettant de rester compétitifs sur le marché de l'emploi et de bénéficier d'un système de placement plus efficace.**

En Suisse, les travailleurs âgés sont bien intégrés au marché de l'emploi et leur taux d'activité professionnelle se révèle élevé. Les travailleurs âgés connaissent en outre plus souvent que les jeunes des rapports de travail relativement stables. Le risque pour eux de se retrouver au chômage est inférieur à la moyenne. La disposition des entreprises à employer des travailleurs âgés est, elle aussi, élevée. Les entrepreneurs sont majoritairement favorables à une vie active plus longue. Et les études scientifiques ne fournissent aucune preuve montrant que les travailleurs âgés auraient systématiquement de plus mauvaises cartes en main.

**Réglementer davantage le marché du travail affaiblit les travailleurs âgés**

Aux revendications des syndicats qui, préalablement à la 3<sup>e</sup> conférence nationale sur le thème des travailleurs âgés, ont demandé que le marché du travail soit davantage réglementé, le président de l'Union suisse des arts et métiers usam et conseiller national Jean-François Rime oppose un refus catégorique : « Des mesures telles qu'une protection contre le licenciement pour les travailleurs de plus de 50 ans sont contre-productives. Les personnes concernées retrouveraient moins souvent un emploi ». L'usam refuse donc de nouvelles interventions régulatrices telles qu'une protection élargie contre le licenciement. Interdire de mentionner une limite d'âge dans les offres d'emploi constituerait également une mesure absurde à ses yeux.

**Intervenir aux niveaux des qualifications et du placement**

Plutôt que sur des réglementations insensées, l'usam mise sur des mesures visant à maintenir l'employabilité. Pour cela, il est indispensable que la personne concernée soit motivée et disposée à parfaire sa formation et à actualiser ses connaissances en permanence. Bilans et mesures de formation continue ou de reconversion doivent se régler de manière individuelle entre l'employeur et le travailleur.

Pour soutenir les plus de 50 ans en recherche d'emploi, il faut par ailleurs réussir à utiliser mieux encore les canaux des entreprises de location de services et de travail temporaire. « Le travail temporaire, qui favorise le lien entre travailleurs et marché de l'emploi, constitue un moteur d'intégration très efficace », a souligné Georg Staub, président de swisstafing, lors de la conférence. swisstafing et l'usam ont déjà présenté au SECO une proposition de projet permettant d'améliorer le placement des travailleurs âgés.

**Renseignements complémentaires**

**Jean-François Rime**, président usam, tél. 031 380 14 14, mobile 079 230 24 03

**Georg Staub**, président swisstafing, tél. 044 388 95 40, mobile 079 388 95 61

**Hans-Ulrich Bigler**, directeur usam, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09

**Numéro 1 :** plus grande organisation faitière de l'économie suisse,  
l'usam représente 250 associations et quelque 300 000 PME.